



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 13 Avril 2015

Service eau et biodiversité

Affaire suivie par : CHAN STEWART J, David
Email : jean-david.Chan-stewart@calvados.gouv.fr
Tél : 02 31 48 26 40

CONSORTS LEGORGEU

lieu dit coquard
14500 TRUTTEMER-LE-GRAND

Référence : 14-2015-00046

Monsieur,

Par courrier du 24 mars 2015, réceptionné par la DDTM du Calvados le 2 avril 2015, vous m'avez fait parvenir le dossier de déclaration concernant le rejet des eaux pluviales du lotissement « Le Clos de la Ratelière », sur le territoire de la commune de COULONCE.

Ce dossier a été enregistré dans mon service sous le n° 14-2015-00046 le 2 avril 2015.

J'ai l'honneur de vous informer que **je ne fais pas opposition à votre déclaration** et qu'il n'y a pas lieu d'établir des prescriptions particulières.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

Ce récépissé ne vous dispense pas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations dans le cadre plus général de votre projet.

Une copie de la déclaration est adressée dès à présent à la mairie de COULONCE

Une copie du récépissé est également adressée à la mairie pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ce document sera mis par mes soins à disposition du public sur le site Internet des Services de l'État dans le Calvados durant une période d'au moins six mois.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Eau et Biodiversité


Stéphane LE VILLAIN